



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Départementale  
des Finances Publiques d'Eure-et-Loir**

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**  
3, place de la République  
28019 CHARTRES cedex  
TELEPHONE : 02 37 20 72 54  
MÉL. : [ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr)

---

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir**

**Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n°19c/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction

Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Conformément aux arrêtés du 26 octobre 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, les activités d'assiette, de recouvrement, de contrôle et de contentieux des impositions des redevables des professionnels, actuellement confiées au comptable du Service des Impôts des Entreprises de Dreux et au comptable du Service des Impôts des Entreprises de Châteaudun, sont transférées au comptable du Service des Impôts des Entreprises de Chartres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ses locaux sont situés au 1, place de la République 28019 Chartres Cedex.

Le Service des Impôts des Entreprises de Chartres est renommé Service des Impôts des Entreprises d'Eure-et-Loir.

À la même date sont créées les antennes pérennes de Dreux et de Châteaudun du Service des Impôts des Entreprises d'Eure-et-Loir.

Le Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises de Châteaudun est renommé Service des Impôts des Particuliers de Châteaudun.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Chartres, le 13 décembre 2021

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir,



Gradzig EL KAROUI

---